

# ANNEXE 1

## FICHES DE POSTE

# ANNEXES

---

Fiche de poste n°1 - Conseiller Pédagogique de Circonscription (C. P. C.) "généraliste" .....	P.3
Fiche de poste n°2 - Conseiller Pédagogique de Circonscription en Éducation Physique et Sportive .....	P.4
Fiche de poste n°3 - Conseiller Pédagogique auprès de l'I.E.N.-A. ....	P.5
Fiche de poste n°4 - Conseiller Pédagogique Départemental en Éducation Musicale .....	P.6
Fiche de poste n°5 - Conseiller Pédagogique Départemental (C.P.D.) en Arts Visuels .....	P.7
Fiche de poste n°6 - Conseiller Pédagogique de circonscription A.S.H. ....	P.8
Fiche de poste n°7 - Conseiller pédagogique maternelle .....	P.9
Fiche de poste n°8 - Conseiller pédagogique éducation artistique et culturelle.....	P.10
Fiche de poste n°9 - Conseiller pédagogique en techniques usuelles de l'information et de la communication (TUIC)...	P.11
Fiche de poste 10 - Conseiller Technique en charge du sport scolaire .....	P.12
Fiche de poste n°11 - Secrétaire de la Commission Départementale d'Orientation vers les Enseignements Adaptés du second degré (C.D.O.E.A.) .....	P.13
Fiche de poste n°12 - Référent enseignant spécialisé .....	P.14
Fiche de poste n°13 - Coordonnateur de la Commission des droits et de l'autonomie des Personnes handicapées .....	P.15
Fiche de poste n°14 - Secrétaire de COMEX .....	P.16
Fiche de poste n°15 - Directeurs d'école à plus de 13 classes .....	P.17
Fiche de poste n°16 - Coordonnateur de dispositif relais .....	P.18
Fiche de poste n°17 - Maîtres ressources T.I.C.E. ....	P.19
Fiche de poste n°18 - Coordonnateur des auxiliaires de vie scolaire, du matériel adapté, service d'assistance pédagogique à domicile.....	P.20
Fiche de poste n°19 Chargé de mission T.E.D. ....	P.21
Fiche de poste n°20 - Enseignant ressource troubles des apprentissages .....	P.22
Fiche de poste n°21 - Enseignant à la Source.....	P.23
Fiche de poste n°22 - Enseignant du dispositif "plus de maîtres que de classes" .....	P.24
Fiche de poste n°23 - Enseignant du dispositif "scolarisation enfants de moins de 3 ans" .....	P.25
Fiche de poste n°24 - Enseignant d'unité pédagogique pour élèves allophones arrivant en collège .....	P.26
Fiche de poste n°25 - Enseignant en U.L.I.S. ....	P.27

## FICHE DE POSTE n°1

### Conseiller Pédagogique de Circonscription (CPC) "généraliste"

---

Il est placé sous l'autorité du DASEN. Membre de l'équipe de circonscription, le conseiller pédagogique est un formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN dont il est le collaborateur. (Note de service n°96.107 publiée au BO n° 18 du 2 mai 1996).

Son action s'inscrit dans le cadre des programmes et priorités nationales, du programme de travail académique et départemental et des axes de l'action conduite par l'IEN.

#### **Missions**

---

Elles sont essentiellement pédagogiques, mais peuvent être complétées par des tâches administratives en liaison avec le programme de travail de circonscription.

#### Pour la circonscription :

- Seconder l'Inspecteur chargé de la circonscription
- S'investir dans le programme de travail de la circonscription (projet de circonscription, animations pédagogiques, conseils auprès d'équipes pédagogiques...)
- Représenter l'institution auprès des collectivités locales et des associations le cas échéant
- Accompagner les enseignants nouvellement nommés.

#### Pour les écoles :

- Conseiller les équipes dans l'organisation pédagogique et le contenu des enseignements
- Aider à l'élaboration, au suivi et à la mise en œuvre du projet d'école
- Accompagner les enseignants dans leur pratique quotidienne en donnant une priorité aux nouveaux enseignants mais également auprès des maîtres confirmés à leur demande
- Répondre à toute demande d'aide et de conseil
- Accompagner les enseignants qui se préparent aux examens professionnels (ex : le CAFIPEMF)
- Soutenir la mise en œuvre d'expérimentations.

#### Pour le département :

- Conduire des actions de formation continue
- Participer à des groupes de travail pour favoriser la diffusion d'outils pédagogiques
- Contribuer à la passation d'examens et de concours.

La fonction du CPC nécessite une grande loyauté institutionnelle, une grande disponibilité, un sens du contact et des responsabilités.

## FICHE DE POSTE n°2

### Conseiller Pédagogique de Circonscription (CPC) en Éducation Physique et Sportive (EPS)

---

Il est placé sous l'autorité du DASEN. Membre de l'équipe de circonscription, le conseiller pédagogique est un formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN dont il est le collaborateur. (Note de service n°96.107 publiée au BO n° 18 du 2 mai 1996).

Son action s'inscrit dans le cadre des programmes et priorités nationales, du programme de travail académique, départemental et des axes de l'action conduite par l'I.E.N.

Le conseiller pédagogique "EPS" doit avoir de solides connaissances concernant l'enseignement de l'EPS dans le 1<sup>er</sup> degré et concernant la réglementation en vigueur (sécurité, sortie...).

#### **Missions**

---

Elles sont essentiellement pédagogiques, mais peuvent être complétées par des tâches administratives en liaison avec le programme de travail de circonscription.

#### Pour la circonscription :

- Seconder l'Inspecteur chargé de la circonscription
- S'investir dans le programme de travail de la circonscription : organisation de rencontres, élaboration de plannings d'utilisation des installations, traitement des fiches intervenants extérieurs, projet de circonscription, animations pédagogiques, conseils auprès d'équipes pédagogiques...)
- Représenter l'institution auprès des collectivités territoriales et associations le cas échéant
- Accompagner les enseignants nouvellement nommés.

#### Pour le département :

- Participer à l'équipe départementale EPS coordonnée par les CPD en EPS, constituée auprès du DASEN pour proposer une politique départementale éducative cohérente prenant en compte les réalités et contraintes locales, les ressources, les orientations départementales et nationales
- Conduire des actions de formation continue
- Contribuer à la passation d'examens et concours.

#### Pour les écoles :

- Conseiller les équipes dans l'organisation pédagogique et le contenu des enseignements notamment en EPS
- Aider à l'élaboration, au suivi et à la mise en œuvre du projet d'école
- Accompagner les enseignants dans leur pratique quotidienne en donnant une priorité aux nouveaux enseignants mais également auprès des maîtres confirmés à leur demande
- Répondre à toute demande d'aide et de conseil
- Accompagner les enseignants qui se préparent aux examens professionnels (ex : le CAFIPEMF)
- Soutenir la mise en œuvre d'expérimentations.

La fonction du C.P.C. nécessite une grande loyauté institutionnelle, une grande disponibilité, un sens du contact et des responsabilités.

**Conseiller Pédagogique auprès de l'EN-A**

---

Il est placé sous l'autorité du DASEN. Il est formateur et exerce sous la responsabilité de l'EN-A dont il est le collaborateur.

Son action s'inscrit dans le cadre des programmes et priorités nationales, du programme de travail académique et départemental.

**Missions**

---

Elles sont essentiellement pédagogiques mais sont complétées par des tâches administratives en liaison avec les axes de travail définis dans ses missions.

Seconder l'EN-A dans l'impulsion et le suivi des dossiers pédagogiques tels que :

- formation continue ;
- formation initiale ;
- dispositif d'aide aux apprentissages ;
- accompagnement éducatif ;
- projet d'école ;
- évaluations ;
- suivi des enquêtes académiques et ministérielles ;
- élaboration de documents pédagogiques et statistiques.

La fonction requiert des compétences pédagogiques avérées dans tous les domaines de l'enseignement, une grande loyauté institutionnelle et une grande disponibilité.

**Conseiller Pédagogique Départemental (C.P.D.) en Éducation Musicale**

---

Le conseiller pédagogique est un formateur qui exerce ses activités sous l'autorité du DASEN et sous la responsabilité de l'Inspecteur de l'Éducation nationale adjoint à Monsieur le DASEN dont il est le collaborateur. (Note de service n°96.107 publiée au BO n°18 du 2 mai 1996).

Son action s'inscrit dans le cadre des programmes et priorités nationales, du programme de travail académique, départemental et des axes de l'action conduite par l'IEN.

Le conseiller "Éducation Musicale" doit avoir de solides connaissances dans les enseignements des pratiques vocales, pratiques d'écoute et histoire des arts.

**Missions**

---

Pour le département :

- Assurer une fonction de conseils et d'informations et impulser des actions pédagogiques en collaboration avec les partenaires institutionnels, les collectivités territoriales et les structures culturelles
- S'investir dans des groupes de pilotage action culturelle et histoire des arts
- Conduire des actions de formation continue
- Participer à la passation des examens et concours.

Pour les circonscriptions :

- Apporter son concours aux inspecteurs chargés de circonscription des secteurs dont ils ont la charge
- Contribuer à construire des partenariats avec les structures culturelles de proximité et en assurer le suivi
- Aider à l'élaboration et au suivi des projets artistiques et culturels
- Étudier les dossiers d'agrément pour les intervenants extérieurs.

Pour les écoles :

- Conseiller les équipes dans l'organisation pédagogique et le contenu des enseignements
- Aider à l'élaboration, au suivi et à la mise en œuvre du projet d'école
- Aider les équipes pédagogiques à élaborer des projets artistiques et culturels
- Répondre aux demandes d'aide et de conseil
- Accompagner les enseignants qui se préparent aux examens professionnels.

La fonction du C.P.D. nécessite une grande loyauté institutionnelle, une grande disponibilité, un sens du contact et des responsabilités.

**Conseiller Pédagogique Départemental (C.P.D.) en Arts Visuels**

---

Il est placé sous l'autorité du DASEN. Le conseiller pédagogique est un formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN-A dont il est le collaborateur. (Note de service n°96.107 publiée au BO n°18 du 2 mai 1996).

Son action s'inscrit dans le cadre des programmes et priorités nationales, du programme de travail académique, départemental et des axes de l'action conduite par l'IEN.

Le conseiller "Arts visuels" doit avoir de solides connaissances concernant l'enseignement des arts visuels et l'histoire des arts.

**Missions**

---

Le conseiller "arts visuels" assure ses missions sous la responsabilité de l'IEN A.

Pour le département :

- Participer à l'équipe départementale des conseillers "arts visuels", animer et proposer une politique départementale éducative cohérente en s'appuyant sur les ressources culturelles existantes
- S'investir dans des groupes de pilotage action culturelle et histoire des arts
- Conduire des actions de formation continue
- Participer à la passation des examens et concours.

Pour les circonscriptions :

- S'investir dans le travail d'animation pédagogique
- Contribuer à construire des partenariats avec les structures culturelles de proximité et en assurer le suivi
- Aider à l'élaboration et au suivi des projets artistiques et culturels
- Étudier les dossiers d'agrément pour les intervenants extérieurs.

Pour les écoles :

- Conseiller les équipes dans l'organisation pédagogique et le contenu des enseignements
- Aider à l'élaboration, au suivi et à la mise en œuvre du projet d'école
- Aider les équipes pédagogiques à élaborer des projets artistiques et culturels
- Répondre aux demandes d'aide et de conseil
- Accompagner les enseignants qui se préparent aux examens professionnels.

La fonction du C.P.D. nécessite une grande loyauté institutionnelle, une grande disponibilité, un sens du contact et des responsabilités.

## FICHE DE POSTE n°6

### Conseiller pédagogique de circonscription ASH

---

*(Note de service n°96.107 publiée au BO n°18 du 2 mai 1996)*

Placé sous l'autorité de Monsieur le DASEN. Membre de l'équipe de circonscription, le conseiller pédagogique est un formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN dont il est le collaborateur.

Son action s'inscrit dans le cadre des programmes et priorités nationales, du programme de travail académique et départemental, et des axes de l'action conduite par l'IEN.

#### **Profil**

---

Poste ouvert en priorité aux enseignants du premier degré, titulaires du CAFIPEMF "généraliste", et si possible, titulaires du C.A.P.A. - S.H. ou C.A.P.S.A.I.S.

#### **Missions et tâches**

---

- Participe à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan d'action de la circonscription ;
- Accompagne les enseignants stagiaires C.A.P.A. - S.H. et les professeurs des écoles nommés sur des structures A.S.H. à titre provisoire ;
- Conseille les enseignants titulaires accueillant des enfants handicapés ou en classe spécialisée (CLIS, ULIS et établissement) ;
- Encadre les animations pédagogiques de circonscription et départementales ;
- Participe à la formation continue et à la formation A.S.H. ;
- Participe et / ou anime les différents groupes de travail (académique, départementaux) ;
- Représente l'IEN dans certaines instances ;
- Suit les équipes en établissement, les structures, les dispositifs (projets pédagogiques, enseignement).

#### **Compétences souhaitées**

---

- Bien connaître les programmes officiels, avoir la culture de l'évaluation ;
- Maîtriser les différentes modalités de formation (individuelle, en groupe, conférence, ...)
- Maîtriser l'outil informatique ;
- Être capable d'écouter, de communiquer ;
- Savoir travailler en équipe ;
- Connaître les problématiques de la scolarisation des enfants à besoins éducatifs particuliers et/ou porteurs de handicap.



**Conseiller pédagogique "maternelle"**

---

Il exerce ses activités sous la responsabilité de l'inspecteur pré-élémentaire dont il est le collaborateur direct.

**Implantation**

---

Le poste auprès de l' IEN pré-élémentaire est implanté à la Direction des services départementaux de l'EURE à Évreux.

**Titre ou diplôme Exigés**

---

CAFIPEMF

Expérience formation maternelle

**Compétences Attendues**

---

Bonne connaissance de la didactique des domaines enseignés en maternelle

Expérience de Conseiller pédagogique souhaitée

Maîtrise des T.U.I.C.

Capacités à réaliser des outils de formation et à les mettre en ligne (Magistère, plateforme collaborative et site maternelle)

Capacités à réaliser différents types de courriers

**Missions**

---

**Le rôle du conseiller pédagogique «maternelle» au niveau départemental :**

**- La formation**

Participation à la formation initiale des professeurs des écoles ;

Conduite d'actions de formation continue inscrites au plan départemental de formation ;

Animations pédagogiques départementales spécifiques pour la maternelle ;

Encadrement des stages de formation continue consacrés à la maternelle, formation des stagiaires... ;

Animation du groupe départemental maternelle ;

Animation d'un groupe d'enseignants ressources T.U.I.C. dans le cadre de l'élaboration de formations ;

Recherche et construction de documentation pour la maternelle ;

Actualisation du site pôle maternelle 27, innovations informatiques ;

Accompagnement et suivi des Professeurs des écoles stagiaires ;

Accompagnement et suivi d'enseignants nécessitant une *aide*.

**- L'évaluation**

Participation à l'élaboration d'outils d'évaluation départementaux ;

Participation et suivi des évaluations – formations d'écoles maternelles ;

Aide aux équipes de circonscription pour des questions se rapportant aux maternelles.

**- Le lien avec les partenaires** et notamment ceux liés à la «petite enfance».

Il peut seconder l'inspecteur pré-élémentaire dans son rôle d'information, de communication et de négociation auprès des partenaires extérieurs.

**- Contribution aux projets de l'institution**

Conception de sujets, jurys d'examen et de concours, réflexion départementale.

**- Contraintes particulières :**

Grande disponibilité, le calendrier et le temps hebdomadaire de travail sont ceux d'un enseignant « hors de la présence des élèves » ;

Travail en équipe : circonscriptions, PEMF... ;

Déplacement sur tout le département.

**Un parcours de réussite pour tous les élèves :**

**«Le parcours d'éducation artistique culturelle et sportif conjugue l'ensemble des connaissances acquises des pratiques expérimentées et des rencontres organisées dans les domaines des arts, de la culture et des activités sportives ; dans une complémentarité entre les temps scolaire, périscolaire et extra scolaire».**

**Contexte d'exercice**

---

Le poste des conseiller pédagogique délégué à la construction d'un parcours de réussite éducative implanté administrativement à la direction académique à Evreux.  
Placé sous l'autorité du directeur académique, le conseiller pédagogique est un membre de l'équipe de l'IEN-A et il effectue ses missions selon les orientations définies dans un cadre départemental.

**Conditions de candidature**

---

Le conseiller pédagogique est un enseignant «prioritairement» titulaire du CAFIPEMF.

**Compétences spécifiques**

---

Sa mission requiert :

- une expertise des pratiques artistiques et sportives ;
- des connaissances didactiques et pédagogiques de la définition d'un parcours de réussite ;
- des capacités de communication, de dialogue et de travail en équipe.
  
- Aptitudes diverses à la conduite de projets :
  - analyse de situation ;
  - mise en évidence de problématiques ;
  - définition de modalités d'organisation avec mise en œuvre dans le cadre de partenariats.
  
- Capacités d'organisation et de pilotage.

**Missions principales**

---

- Apporter aides et conseils au directeur académique sous l'encadrement de l'IEN-A pour mettre en œuvre les actions dans ce domaine et développer des dispositifs de parcours de réussite intégrant les dimensions culturelles, mémorielles et sportives.
- Travailler auprès des équipes de circonscription en fonction des éléments de pilotage précisés par le directeur académique, et en lien avec les orientations.
- Travailler auprès des équipes d'école pour le déploiement d'actions et de projets, en lien avec les dispositifs d'accompagnement d'équipes d'école, les projets d'école et le PEDT (Projet Educatif Territorial)
- Concevoir et mettre en œuvre des dispositifs de formation des personnels sur les axes retenus par le directeur académique dans le cadre du plan de formation et en lien avec les pôles de formation.
- Contribuer à l'animation du groupe départemental de formateurs «Education artistique et culturelle» et «Enseignement de l'histoire des arts», «EPS».
- Travailler en partenariat dans le cadre des conventions établies. Il peut être amené à représenter l'inspecteur de l'éducation nationale responsable du dossier dans la gestion des partenariats.
- Participer aux procédures techniques d'appel à projet, de suivi et de bilan en liaison avec la Division Vie Scolaire.

Le conseiller pédagogique «Parcours Education Artistique Culturelle et Sportif» est une personne ressource pour les circonscriptions, notamment dans le cadre de l'élaboration des Contrats Locaux d'Education Artistique et Culturelle (CLEAC) et dans l'accompagnement des projets (PEDT) liés aux nouveaux rythmes scolaires.

Il doit posséder les connaissances relatives à la formation des enseignants et plus généralement à la formation pour adulte, en lien avec la polyvalence du premier degré, les actions partenariales dans le cadre de définition de parcours de réussite pour tous les élèves.

Il est amené à travailler pour le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>nd</sup> degré, dans le cadre du pilotage départemental, à la construction du parcours culturel de l'élève et du développement des liens inter-degrés qui constituent une priorité (accompagnement des projets pour le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>nd</sup> degré...).

**Composition de la commission et critères d'appréciation des candidatures :**

---

Les candidats retenus sont reçus en entretien individuel par une commission composée du directeur académique ou son représentant, de l'inspecteur de l'éducation nationale chargé du dossier Education Artistique et Culturelle, et d'un conseiller pédagogique départemental en poste.

## FICHE DE POSTE n°9

### Conseiller Pédagogique Départemental En Techniques Usuelles de l'Information et de la Communication (T.U.I.C.)

---

Le poste de conseiller départemental T.U.I.C. est implanté administrativement à la DSDEN et est placé sous l'autorité de l'EN Adjoint.

Ses compétences sont mises au service du pilotage de l'équipe départementale MATICE en concertation avec l'EN T.U.I.C.

- il contribue à la stratégie nationale pour "faire entrer l'école dans l'ère du numérique" et s'emploie à mettre en œuvre des stratégies innovantes d'accompagnement et de suivi de la scolarité des élèves ;
- il impulse de nouveaux usages et fait la promotion des services numériques mis à la disposition des enseignants ;
- il est amené à intervenir dans le cadre du plan de formation départemental et auprès des équipes de circonscription de façon à renforcer les compétences et l'autonomie de chacun, en partenariat avec l'ESPE ;
- il développe des outils pour une éducation renouvelée aux médias, à l'information et à l'usage responsable d'internet ;
- il remplit les fonctions de gestionnaire départemental "M@gistère" et s'assure de la bonne régulation du dispositif.

Une expertise technique et des connaissances didactiques et pédagogiques sont indispensables à l'exercice de la fonction. Des qualités d'animation d'une équipe ou d'un groupe de stagiaires sont attendues

Les capacités de communication et la rigueur professionnelle sont nécessaires en particulier dans le cadre des relations partenariales.

Le C.P.D. T.U.I.C. contribue à une gestion départementale où des actions et des projets relatifs à "l'entrée de l'école dans l'ère du numérique" sont mis en œuvre. Il doit apporter aides et conseils à l'EN en charge des T.U.I.C. pour :

- mettre en œuvre les actions ;
- mettre en œuvre des dispositifs de formation des personnels sur les axes retenus dans le cadre du plan de formation ;
- coordonner l'action des MATICE dans le cadre des projets T.U.I.C. départementaux et des dispositifs institutionnels.

Il est nécessaire de posséder les connaissances relatives à la formation des enseignants et plus généralement la formation pour adultes

Le candidat doit être :

- enseignant du 1<sup>er</sup> degré ;
- titulaire du CAFIPEMF option Technologie et ressources éducatives ;
- détenteur du C2i2e.

La personne retenue est nommée à titre définitif.

## FICHE DE POSTE n°10

### Conseiller Technique en charge du sport scolaire

---

Il est placé sous l'autorité du DASEN. Son action s'inscrit en cohérence avec le travail mené par les C.P.D. en E.P.S. en prenant en compte les orientations départementales et nationales.

Le conseiller technique, chargé de mission, doit avoir de solides connaissances concernant l'enseignement de l'EPS, l'U.S.E.P., et l'U.N.S.S.

La fonction de conseiller technique nécessite un engagement dans les structures associatives, une grande disponibilité, un sens du contact et des responsabilités.

#### **Missions**

---

Développement du sport scolaire dans le 1<sup>er</sup> degré. Gestion de la délégation USEP 27

Travail en partenariat avec l'U.N.S.S. sur :

- Les écoles du socle ;
- Le sport et le handicap ;
- Les jeunes officiels ;
- Le développement durable ;
- La cité sport attitude ;
- L'accompagnement éducatif.

Ces thématiques doivent donner lieu à un partage de compétences afin de finaliser des actions en direction des publics scolaires.

La localisation du poste de "chargé de mission" sera à la DSDEN de l'Eure, avec un partage d'occupation des locaux avec ceux de la Ligue de l'enseignement.

## FICHE DE POSTE n°11

### Secrétaire de la Commission Départementale d'Orientation vers les Enseignements Adaptés du second degré (C.D.O.E.A.)

---

Placé sous la responsabilité de l'Inspecteur en charge des enseignements adaptés et sous l'autorité de Monsieur le DASEN, président de la C.D.O.E.A.

#### Profil

---

- Être titulaire du CAPA-SH, CAPSAIS, CAEI, quelle que soit l'option ;
- Avoir des qualités relationnelles affirmées ;
- Avoir une connaissance du maillage départemental des SEGPA et du maillage régional des EREA ;
- Avoir une connaissance des textes en vigueur ;
- Avoir des capacités d'organisation et d'initiative, de mise en œuvre des directives.

#### Missions

---

##### Auprès des familles :

- Accompagner les familles dans les étapes de l'orientation de leur enfant ;
- Aider à l'affectation en recherchant et proposant des choix d'orientation adaptés au contexte académique et départemental.

##### Auprès des équipes pédagogiques :

- Effectuer la liaison avec les équipes éducatives ;
- Aider à la préparation des dossiers d'orientation et les étudier ;
- Élaborer et diffuser des documents de suivis et de statistiques ;
- Accompagner les parcours individualisés des élèves.

##### Pour le département :

- Assurer les relations et la communication auprès des partenaires : justice, protection judiciaire de la jeunesse, services sociaux, services psychologiques, service de soin (le cas échéant) ;
- Organiser la C.D.O.E.A. et suivre les décisions prises afin de les mettre en œuvre ;
- Suivre les orientations et affectations des élèves post-3<sup>ème</sup>.

## FICHE DE POSTE n°12

### Référent enseignant spécialisé

---

*(Décret n°2005-1752 du 30 décembre – Titre II – Article 9)*

Placé sous la responsabilité de l'I.E.N. chargé de l'A.S.H., il exerce sous l'autorité de Monsieur le Directeur académique.

#### **Profil**

---

- Il exerce à temps complet ;
- Il doit être titulaire du C.A.P.A. - S.H. ou du C.A.P.S.A.I.S. ;
- Avoir une bonne connaissance des textes en vigueur ;
- Avoir des compétences d'organisation, d'initiative et de mise en œuvre des directives.

#### **Mission**

---

- Il est chargé de réunir l'équipe de suivi de scolarisation ;
- Il participe à l'évaluation des besoins de l'élève en situation scolaire ;
- Il favorise la continuité et la cohérence de la mise en œuvre du Projet Personnalisé de Scolarisation de l'enfant handicapé sur l'ensemble du parcours de formation ;
- Il est garant de la permanence des relations avec l'élève et ses parents ;
- Il assure une mission d'accueil et d'information de l'élève et de sa famille pour la Maison Départementale des Personnes Handicapées, en ce qui concerne les questions relatives à la scolarisation et à la formation ;
- Il assure les relations avec les écoles, les établissements, les I.E.N. de la circonscription, la M.D.P.H., les services spécialisés partenaires de la scolarisation de l'enfant. Le secteur d'intervention est arrêté par Monsieur le Directeur académique.

**Coordonnateur de la Commission des droits et de l'autonomie des Personnes handicapées**

---

**Profil**

---

- être titulaire du CAPA-SH, CAPSAIS, CAEI (option A, B, C, D) ;
- avoir des qualités relationnelles affirmées ;
- avoir une connaissance des textes en vigueur ;
- avoir des capacités d'organisation et d'initiative, de mise en œuvre des directives.

**Missions**

---

L'agent mis à disposition concourt aux missions d'accueil, d'information, d'instruction et de présentation des dossiers, d'accompagnement, de conseil, d'orientation des personnes handicapées et de leur famille assurées par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (M.D.P.H.).

Il est chargé :

- du secrétariat administratif de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées, d'entrer en relation avec les enseignants référents ;
- de l'enregistrement des demandes ;
- de la correspondance ;
- des convocations ;
- de l'instruction et de la préparation, avec l'équipe pluridisciplinaire, des dossiers soumis à la commission ;
- de la tenue des registres de décisions ;
- de la conservation, du classement et de l'archivage des dossiers.

De par sa connaissance des établissements médico-sociaux et des classes du département, il est en capacité :

- de rechercher les structures d'accueil et les services auxquels il est possible d'avoir recours ;
- d'établir des relations avec les autres services, organismes ou associations s'occupant de personnes handicapées.

**Situation administrative**

---

La mise à disposition du fonctionnaire auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (M.D.P.H.) fait l'objet de la signature d'une convention. Cet agent conserve les garanties attachées à son administration d'origine, notamment les conditions de rémunération et de travail.

L'agent est placé sous l'autorité fonctionnelle du Directeur de la M.D.P.H. qui s'assure de la réalisation des tâches qui lui sont confiées et sous l'autorité hiérarchique du DASEN.

La mise à disposition est prononcée par une durée de 3 ans, renouvelable sans limite de durée et par tacite reconduction. A l'issue de la mise à disposition, l'agent est réaffecté dans son département d'origine.

**Secrétaire de COMEX**

---

Secrétaire de comité exécutif des réseaux de réussite scolaire et des réseaux ambition réussite.

Il travaille sous l'autorité du DASEN et sous la responsabilité des deux pilotes du RRS ou du RAR :  
- le Principal et l'IEN.

Cet enseignant doit posséder des compétences pédagogiques, administratives et relationnelles. Il doit avoir une bonne connaissance des textes officiels, de la problématique des publics en difficulté sociale et scolaire.

**Missions**

---

- Il est membre du comité exécutif du RRS ou du RAR ;
- Dans ce cadre, il prépare les réunions des comités exécutifs du réseau et met en œuvre les décisions ;
- Il est associé aux actions de formation spécifiques conduites à destination des professeurs du réseau ;
- Il propose un calendrier des réunions, un échéancier d'actions et des évaluations ;
- Il participe aux travaux des dispositifs locaux ;
- Il communique avec la communauté éducative sur le projet du réseau ;
- Il assure le suivi du contrat d'objectifs scolaires, tient à jour le tableau de bord, aide à l'analyse des indicateurs locaux ;
- Il suit les actions mises en place dans le cadre des programmes de réussite éducative ;
- Il veille à la cohérence et à la continuité des actions d'aides et de soutien mises en place pour les élèves.

La fonction de secrétaire de COMEX nécessite une grande loyauté institutionnelle, une grande disponibilité, un sens du contact et des responsabilités.



### **Mission**

---

Les missions du directeur d'école de 13 classes et plus sont définies par le décret n°89-122 du 24 février 1989 version consolidée au 15 septembre 2002 qui définit les rôles pédagogique, administratif et relationnel du directeur d'école.

La complexité croissante de la tâche en fonction de la taille de l'école implique, pour le directeur d'une école à 13 classes et plus, des compétences affirmées afin qu'il puisse assumer ses missions avec une pleine efficacité.

### **Fonctions**

---

Dans ce cadre, afin de mettre en œuvre les meilleures conditions de réussite des élèves, ses principales fonctions sont les suivantes :

- veiller à la bonne marche de l'école et au respect de la réglementation qui lui est applicable ;
- assurer la coordination nécessaire entre les maîtres et animer l'équipe pédagogique pour une meilleure efficacité par un enseignement progressif ;
- encourager les initiatives pédagogiques, les expérimentations et les pratiques innovantes et contribuer à leur diffusion au sein de l'école ;
- organiser la scolarité de tous les élèves et apporter une attention particulière à la personnalisation des parcours, en articulant les différents dispositifs d'aide ;
- organiser la continuité des enseignements pour assurer à chaque élève un parcours cohérent entre les cycles et entre l'école et le collège ;
- impulser l'élaboration, le suivi, l'évaluation du projet d'école dans un cadre partagé et veiller à la mise en place des actions prévues ;
- être l'interlocuteur des autorités locales et veiller à la qualité des relations avec les parents d'élèves et les partenaires de l'école ;
- être le garant d'un climat scolaire favorable aux apprentissages.

### **Compétences**

---

- savoir agir avec éthique et responsabilité dans le respect des principes du service public d'Éducation ;
- posséder le sens de la communication et du travail en équipe afin d'animer les instances de concertation et de régulation de la vie de l'école, en prenant en compte la multiplicité des partenaires ;
- disposer de compétences organisationnelles et méthodologiques pour assurer le bon fonctionnement de l'école et coordonner l'action de la communauté éducative, dans l'ensemble de ses composantes ;
- maîtriser les TUIIC afin d'utiliser aisément les outils numériques et applications mises à sa disposition pour assurer le pilotage pédagogique et administratif de l'école ;
- savoir apprécier de façon distanciée les diverses situations auxquelles il sera confronté afin de pouvoir prendre les décisions adaptées.

### **Modalités de recrutement**

---

Être inscrit sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école de 2 classes et plus ou avoir un titre équivalent (cf décret n°89-122 du 24 février 1989 modifié).

Les enseignants adressent au DIPER un courrier de motivation, accompagné d'un curriculum vitae, par l'intermédiaire de l'IEN de leur circonscription.

Ils sont reçus par une commission qui détermine leur aptitude à exercer les missions et propose une affectation qui est arrêtée par le DASEN après consultation de la CAPD.

### **Situation administrative**

---

Nomination à titre définitif. Une évaluation sera conduite au terme des trois premières années à partir d'un bilan d'activité.

## Missions

---

Les dispositifs relais (classes relais et ateliers relais) sont destinés à accueillir des élèves de collège en échec scolaire, entrés dans un processus de rejet de l'institution scolaire, et qui ont parfois perdu le sens des règles de base qui organisent leur présence et leur activité au collège.

Leur objectif essentiel est de réinsérer durablement ces élèves dans un parcours de formation (générale, technologique ou professionnelle), en les engageant, de façon simultanée, dans un processus de réinvestissement dans les apprentissages et de resocialisation. Ces élèves seront pris en charge dans le dispositif, à temps plein ou à temps partiel, sur une durée variable (de 4 semaines à 3 mois), par une équipe pluridisciplinaire.

Le coordonnateur assure le fonctionnement de la classe relais, dans ses aspects pédagogiques, logistiques, et relationnels.

Cette fonction implique une bonne connaissance du fonctionnement du système éducatif, des rôles des différents acteurs du système, une capacité à travailler en équipe, à fédérer les membres de l'équipe autour d'un projet, et une bonne capacité à communiquer dans différentes situations, ainsi qu'une réelle aptitude à la négociation.

Le coordonnateur ne travaille pas seul, il est le membre d'une équipe qui réunit plusieurs corps de métiers et cultures professionnelles : enseignants (maths, français, EPS...), un Conseiller d'orientation psychologue, un(e) assistant(e) social(e), un éducateur, un personnel d'éducation. La qualité des liens qui se tissent autour du travail très spécifique de la classe relais est donc primordiale.

Le coordonnateur n'est pas le chef de l'équipe, même s'il est souvent amené à prendre des décisions ; il est le membre permanent de l'équipe, l'élément "liant" qui donne un sens et une cohérence aux différentes interventions de ses collègues.

Il est chargé d'assurer la promotion de ces dispositifs à l'interne et à l'externe.

Au cas où une session ne peut être ouverte faute de candidatures d'élèves en nombre suffisant il peut être amené à intervenir dans les collèges de la zone de recrutement du dispositif auprès des élèves en difficulté.

Le coordonnateur doit assurer la réalisation d'un certain nombre de tâches qui font appel à des compétences diverses :

## Tâches et Compétences

---

- Aspect logistique de la fonction : gestion des emplois du temps individuels des élèves, gestion du matériel, suivi des budgets...
- Préparation et animation de réunions : recueil de l'information, mise en forme et transmission des informations, gestion des dossiers des élèves ;
- Lien entre les différents membres de l'équipe avec :
  - les professeurs (implication dans les projets pédagogiques, sorties...),
  - le C.O.P. (travail sur le projet d'orientation, recherche de stages),
  - l'éducateur (bilans éducatifs),
  - le chef d'établissement responsable du dispositif,
  - les partenaires extérieurs au dispositif :
  - la DSDEN,
  - les établissements du secteur (équipes de direction, équipes d'enseignants, A.S., C.O.P...),
  - les familles.
  
- Sens de l'analyse,
- Esprit de synthèse,
- Qualité d'écriture,
- Savoir travailler en équipe,
- Esprit de synthèse,
- Disponibilité, adaptabilité,
- Compréhension et acceptation de cultures professionnelles différentes,
- Aptitude à la négociation,
- Disponibilité, sens des relations, écoute, sens critique, esprit d'analyse et de synthèse, sens de la communication, respect de la confidentialité...

L'enseignant-coordonnateur est placé sous l'autorité directe du chef d'établissement et du principal adjoint.

**Maître animateur pour les technologies de l'information et de la communication appliquées à l'enseignement**

---

Sous l'autorité conjointe de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale de la circonscription et de l'inspecteur chargé de mission T.I.C.E., le maître animateur contribue à impulser, animer, former et conseiller les maîtres dans l'utilisation pédagogique des T.I.C.E. en classe.

**Assister les enseignants dans les pratiques pédagogiques :**

- Les aider à s'approprier les nouveaux outils et à les utiliser à bon escient
- Développer des stratégies d'équipe à travers les dispositifs départementaux (jeudis du numérique)
- Accompagner les projets innovants nécessitant l'utilisation des nouvelles technologies

**Assister l'I.E.N. et son équipe :**

- En matière de recensement et de préconisation pour les équipements des écoles, pour les logiciels éducatifs
- En matière de renseignement des applications départementales
- En matière de remontée des résultats aux évaluations nationales
- Dans le cadre de la mise en œuvre de la formation à distance (M@gistère)

**Assister l'I.E.N. T.I.C.E. :**

- Dans la formation et la mise en œuvre de l'utilisation de Base élèves
- Dans la formation et l'accompagnement des écoles nouvellement équipées
- Dans la formation et l'accompagnement des Espaces Numériques de Travail
- Dans l'animation et le suivi des projets T.I.C.E. départementaux

**Animer et participer à la formation :**

- Intervenir dans les animations pédagogiques et dispositifs de formation continue de la circonscription et du département
- Concevoir et animer des ateliers de pratique hors temps scolaire dans la circonscription
- Avoir une curiosité "technologique" pour porter un discours innovant et impulser l'utilisation de nouveaux outils

**Assurer une assistance de proximité et une veille technologique :**

- Assurer un premier diagnostic en cas de difficulté ou de panne des différents appareils et orienter les écoles vers la réponse la plus adaptée
- Suivre l'évolution des outils multimédias
- Conseiller les maîtres dans les choix des matériels et des logiciels

**COMPÉTENCES REQUISES :**

- CAFIPEMF souhaitable, C2i2e ou compétences pédagogiques affirmées
- Expérience en formation d'adultes souhaitée
- Posséder des connaissances techniques sur les matériels utilisés et leur installation
- Maîtriser les logiciels courants de bureautique et de création multimédia
- Savoir intégrer l'utilisation des T.I.C.E. dans la pratique pédagogique de la classe
- Posséder le sens de la communication et du travail d'équipe

Nomination à titre définitif.

## FICHE DE POSTE n°18

### Coordonnateur des auxiliaires de vie scolaire, du matériel adapté, service d'assistance pédagogique à domicile

---

Placé sous la responsabilité de l'IEN chargé de l'ASH, il exerce sous l'autorité de Monsieur le DASEN.

#### Profil

---

- Il exerce à temps complet ;
- Il doit être titulaire du CAPA-SH ou du CAPSAIS ;
- Avoir une bonne connaissance des textes en vigueur ;
- Avoir des compétences d'organisation, d'initiative et de mise en œuvre des directives.

#### Missions

---

##### 1) Coordination des Auxiliaires de vie scolaire

Après préconisation d'accompagnement par la Commission des Droits et de l'Autonomie, le Coordonnateur doit :

- organiser le recrutement des AVSi et des contrats aidés en lien avec les ALPE ;
- installer les AVSi au sein des écoles et des établissements ;
- planifier les emplois du temps ;
- participer à la mise en place du plan académique de formation et à l'animation de la formation ;
- constituer des liens avec les enseignants référents ;
- participer à des équipes de suivi de la scolarisation ;
- procéder aux ajustements nécessaires.

##### 2) Gestion du matériel adapté

Après préconisation d'attribution de matériel adapté par la Commission des Droits et de l'Autonomie :

- recenser la nature des besoins adaptés ;
- commander le matériel ;
- rédiger des conventions de prêt ;
- suivre la maintenance du matériel

##### 3) Service d'assistance pédagogique à domicile (S.A.P.A.D.)

Après au moins trois semaines d'absence :

- organiser la venue d'un enseignant à domicile afin d'éviter les ruptures de scolarité, conserver les acquis et poursuivre les apprentissages ;
- maintenir le lien entre le lieu de scolarité et l'élève à domicile.

## FICHE DE POSTE n°19

### Enseignant ressource du 1<sup>er</sup> degré, chargé de mission pour la scolarisation des élèves porteurs de troubles envahissants du développement (TED)

---

#### I - Situation administrative

---

L'enseignant recruté est placé sous l'autorité administrative de l'IEN ASH, à ce titre il devra lui rendre compte régulièrement de son emploi du temps et lui faire un compte rendu écrit de son action (une lettre de mission sera formalisée).

En résidence administrative à Évreux, il est conduit à exercer en étroite collaboration avec l'équipe pluri disciplinaire du **Centre de Ressources pour l'Autisme de Haute-Normandie** (C.R.A.H.N.) situé au Centre Hospitalier du Rouvray, 4 rue Paul Eluard - BP 45 - 76301 Sotteville lès Rouen.

Les frais de déplacements afférents à sa mission sont pris en charge par le C.R.A.H.N.

#### II - Missions

---

- Favoriser la scolarisation en milieu ordinaire des élèves porteurs de Troubles Envahissants du Développement: aider les personnels de l'Éducation nationale à développer ou mettre en œuvre leurs compétences professionnelles au service d'une pédagogie adaptée aux besoins de ces élèves, aider les équipes pédagogiques à construire le cadre qui rendra possible la participation à la vie sociale au sein de l'établissement scolaire,
- Évaluer les besoins spécifiques des élèves avec TED, réaliser des bilans pédagogiques adaptés en vue de favoriser leur scolarisation,
- Aider à la scolarisation des élèves avec TED en proposant les aménagements pédagogiques nécessaires, en organisant des actions de soutien /accompagnement,
- Répondre aux demandes d'aide, de conseil ou de travail en commun émanant des équipes de circonscription ou d'établissements,
- Proposer des ressources aux enseignants scolarisant des élèves porteurs de troubles envahissants du développement,
- Participer à l'opérationnalisation des projets de scolarisation dans le cadre d'une collaboration fonctionnelle régulière avec les partenaires.

#### III - Profil

---

- Être titulaire du CAPA SH, (ou d'un diplôme équivalent).
- Avoir acquis depuis plusieurs années une expérience en RASED et si possible dans le domaine de la formation des enseignants,
- Posséder une expérience personnelle des adaptations pédagogiques liées à la scolarisation d'élèves porteurs de troubles envahissants du développement,
- Détenir de solides connaissances et compétences dans le champ de la scolarisation des élèves handicapés et plus particulièrement des élèves présentant des troubles envahissants du développement ou des troubles du comportement : connaissance des dispositifs mais également des approches éducatives,
- S'engager à se former et à se tenir informé au fur et à mesure de toutes les évolutions de l'accompagnement de ces élèves à besoins particuliers,
- Posséder de réelles capacités pour le travail en équipe et en partenariat,
- Étant amené dans l'exercice de ses fonctions à effectuer de nombreux déplacements dans l'Académie, être titulaire du permis B.

#### IV - Modalités de candidature

---

Les candidats à ce poste devront faire parvenir dans le respect de la voie hiérarchique un courrier de candidature présentant leurs motivations, accompagné d'un curriculum vitae, à la DSDEN l'Eure à l'attention de Monsieur le DASEN.

**Enseignant ressource troubles des apprentissages**

---

**Lieu**

---

Eure A.S.H. intervenant sur tout le département 27.

**Objectifs de poste**

---

- Être l'interface entre le RETA27 (Réseau Eure des Troubles des l'Apprentissages) et les différents partenaires ;
- Participer à la formation et à l'information des enseignants des 1er et 2nd degré ;
- Faciliter l'intégration et la scolarisation d'élèves manifestant des troubles des apprentissages au sein de classes ordinaires du premier et second degré ;
- Accompagner les enseignants lors de la mise en œuvre du PPS de l'élève ou d'un programme individualisé le concernant ;
- Être un partenaire ressource départemental identifié par les enseignants, les parents, les associations et les enseignants référents ;
- Développer des partenariats avec les institutions agissant auprès de ces publics (IME, SESSAD, CMP) ;
- Être l'interlocuteur privilégié auprès des centres hospitaliers ;
- Participer au groupe de travail du comité technique du RETA 27 (Réseau Eure des Troubles des l'Apprentissages).

**Compétences requises**

---

- Être capable d'une analyse des besoins au niveau départemental en termes de suivi des élèves et de formation des enseignants ;
- Maîtrise de l'enseignement adapté aux besoins spécifiques de ces élèves ;
- Connaître et comprendre les caractéristiques des différents troubles des apprentissages ;
- Connaître des outils et des pratiques pédagogiques adaptées ;
- Maîtriser le travail en équipe pluridisciplinaire et en co-intervention ;
- Savoir construire des interventions (formation, information, accompagnement) auprès d'enseignants ;
- Enrichir régulièrement ses apports théoriques ;
- Faire preuve de rigueur dans le suivi de dossiers ;
- Être capable de prendre des initiatives.

**Diplômes requis**

---

- Être titulaire du CAPA-SH option E et si possible du CAFIPEMF ;

**Expérience professionnelle**

---

- Avoir travaillé auprès de ce public ;
- Avoir travaillé en partenariat ;
- Avoir des expériences de formateur ;
- Être disponible et prêt à intervenir dans un dispositif de niveau départemental ;
- Avoir une analyse de la scolarisation des élèves handicapés au niveau départemental.

## Fiche de poste n°21

### Enseignant mis à disposition par la DSDEN de l'Eure auprès de l'association "La Source" à La Guéroulde

---

Depuis septembre 1998, la DSDEN de l'Eure a mis à disposition de l'association "La Source" un poste d'enseignant.

Il développe l'ensemble des actions dans le cadre du pôle éducation sous la responsabilité du directeur de "La Source" en lien avec l'équipe administrative et logistique.

Il est responsable d'une équipe constituée de deux médiatrices culturelles. Il coordonne ces actions en partenariat avec le coordinateur du pôle social.

Ce poste est en relation avec les équipes pédagogiques de la DSDEN de l'Eure plus :

- équipe de circonscription des inspections de l'Éducation nationale
- équipe des conseillers pédagogiques et des personnes ressources en arts plastiques, éducation musicale, théâtre, danse...
- équipe des conseillers pédagogiques.

- ainsi que du Rectorat de Rouen et des D.A.A.C. de Créteil et de Versailles.

Il est en lien avec différents partenaires d'actions :

- Conseil général de l'Eure
- Collectivités territoriales
- Fondation Culture & Diversité.

#### Conditions liées à l'exercice du poste

---

- **Lieu de travail** : il se situe dans les locaux de l'association "La Source" 3, rue de la Poulrière 27160 La Guéroulde.
- **Disponibilité** : La mission nécessite une disponibilité qui couvre la semaine du lundi au vendredi afin d'assumer la responsabilité du bon fonctionnement du déroulé des actions notamment lors des séjours.
- **Mobilité** : De nombreux déplacements dans les établissements sont à prévoir afin d'organiser avec les équipes éducatives et les artistes, la mise en place des projets, et en particulier au niveau des académies de Créteil et de Versailles dans le cadre du programme avec la Fondation Culture & Diversité (frais de déplacements pris en charge par la structure ou possibilité d'utiliser un véhicule de l'Association).
- **Vacances** : Le temps des vacances scolaires peut être réduit afin d'assurer l'ensemble de la mission. Toutefois la programmation du pôle éducation de "La Source" est liée au calendrier scolaire.

## FICHE DE POSTE n°22

### Enseignant du dispositif "plus de maîtres que de classes"

---

La mise en place du dispositif "plus de maîtres que de classes" est une dimension importante de la priorité donnée, dans le cadre de la refondation de l'école, à l'école primaire et à la maîtrise des compétences de base.

Ce dispositif nouveau repose sur l'affectation dans une école d'un maître supplémentaire. Cette dotation doit permettre la mise en place de nouvelles organisations pédagogiques, en priorité au sein même de la classe.

La détermination des modalités d'intervention est à définir en équipe, selon des contextes que les maîtres connaissent précisément, en fonction des besoins des élèves. Les enseignants souhaitant postuler devront s'informer des conditions particulières de fonctionnement de l'école par consultation du projet d'école, par contact direct avec le directeur ou l'IEN de la circonscription.

#### Profil

---

- exercer à temps complet ;
- avoir une expérience suffisante d'enseignement montrant une maîtrise des programmes ;
- savoir organiser le travail de classe en prenant en compte la diversité des élèves et la co-intervention ;
- avoir une bonne capacité à travailler en équipe ;
- avoir des qualités relationnelles affirmées ;
- avoir une connaissance des textes en vigueur ;
- avoir des capacités d'organisation et d'initiative, de mise en œuvre des directives.

#### Missions

---

L'organisation du service est calculée sur la base d'une obligation réglementaire identique pour tous et découle du projet de l'école. Il doit conserver une souplesse suffisante pour pouvoir s'adapter, au cours de l'année scolaire, à l'évolution des besoins des élèves. Le projet prévoit les modalités d'intervention du maître supplémentaire en relation avec les titulaires des classes, les dispositifs de concertation et de régulation nécessaires et les personnes qui y sont associées. Le maître supplémentaire qui fait partie de l'équipe des maîtres ne peut être chargé de missions de coordination. La cohérence du dispositif se fonde sur une définition d'un projet éducatif d'équipe dans lequel il intervient comme tous les autres membres de l'école.

La mission du maître supplémentaire vient en appui de ses collègues dans la classe. Elle peut être exercée par un maître spécifiquement affecté à l'école ou au groupe scolaire ou par un maître de l'école dans le cadre d'un échange de service. Elle nécessite un engagement de l'ensemble de l'équipe enseignante.

#### Situation administrative

---

Placé sous la responsabilité de l'IEN de circonscription, il exerce sous l'autorité du DASEN.

Les enseignants affectés à ces écoles ainsi que les équipes pédagogiques des écoles concernées bénéficieront d'une formation préalable.

Ce type de poste ne permet pas de cumuler l'ancienneté acquise sur un poste d'adjoint dans la même école.

Il ouvre les mêmes droits indemnitaires qu'un poste d'adjoint.



**Scolarisation des enfants de moins de trois ans**

---

**Fonction principale du poste cadre réglementaire :**

**circulaire ministérielle scolarisation des enfants de moins de trois ans B.O.E.N. du 15 janvier 2013**

---

- Enseigner auprès d'enfants à besoin éducatif particulier en raison de leur âge
- Concevoir en équipe et mettre en œuvre un projet de liaison entre la classe de moins de trois ans et les structures d'accueil de la petite enfance

**Accueillir et scolariser des tout petits dans une classe spécifique, selon des modalités adaptées**

---

- Construire un premier rapport à l'école maternelle
- Élaborer avec les partenaires un emploi du temps et des contenus pédagogiques, prenant en compte les capacités, les besoins des jeunes enfants
- Prioriser la maîtrise de la langue, le langage, comme une compétence transversale
- Travailler sur la continuité pédagogique au sein du cycle 1
- Inscrire le projet d'accueil des tout petits dans le projet d'école

**Développer le partenariat avec les acteurs de la petite enfance**

---

- Collaborer avec les partenaires du réseau petite enfance local (PMI, crèche, assistante sociale, éducatrice de jeunes enfants)
- Accueillir les familles
- Établir un lien privilégié et de proximité entre l'école et la famille fondé sur la bienveillance, l'accueil, la volonté de faire participer les parents à des activités partagées sur le temps scolaire
- Développer une aide à la parentalité
- Participer aux réunions de pilotage de la classe

**Connaissances**

---

- Connaissance du développement du jeune enfant, de ses besoins particuliers
- Connaissance des programmes de l'école maternelle
- Expérience d'enseignement en école maternelle

**Compétences attendues**

---

- Motivation et disponibilité
- Volonté de s'inscrire dans un dispositif innovant
- Capacité à établir et à enrichir la communication avec les familles, et leur participation au sein de la classe
- Capacité à avoir une posture et une éthique en direction des familles dans leur diversité
- Capacité à collaborer avec les partenaires de l'école, à s'inscrire et à mobiliser le réseau petite enfance local

**Enseignant d'unité pédagogique pour élèves allophones arrivant en Collège**

---

*(Circulaire 2012-141 du 2 octobre 2012)*

Placé sous la responsabilité de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale en charge de l'ASH, il exerce sous l'autorité de Monsieur le Directeur académique.

**Profil**

---

- Professeur des écoles ayant si possible des diplômes en FLE ou en FLS et / ou une expérience en alphabétisation.
- Savoir travailler en équipe (liaisons régulières et fréquentes avec les différents enseignants, personnels éducatifs, ...).
- Avoir des compétences d'organisation, d'initiative, de gestion de l'hétérogénéité sous l'autorité organisationnelle du Chef d'établissement.
- Avoir une maîtrise et l'usage des T.I.C.E.

**Missions et tâches**

---

- Prise en charge à temps plein dans un premier temps des élèves non ou peu scolarisés antérieurement et allophones au sein du collège.
- Dans un deuxième temps, organiser des intégrations dans des matières non linguistiques (EPS, arts plastiques, musique...).
- Favoriser la continuité et la cohérence de la mise en œuvre du projet personnalisé du parcours scolaire de l'élève.
- Assurer une mission d'accueil et d'information de l'élève et de sa famille en ce qui concerne les questions relatives à la scolarisation et à la formation au sein du collège.

## FICHE DE POSTE n°25

### Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire

---

(Circulaire 2010-088 du 18 juin 2010)

#### Objectifs du dispositif

---

- Œuvrer à la scolarisation, à l'insertion sociale et professionnelle des élèves accueillis.
- Certifier des compétences acquises.

Ce poste requiert disponibilité, dynamisme, esprit d'initiative et engagement.

#### Public accueilli

---

Élèves reconnus handicapés (handicap mental) et orientés par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (C.D.A.P.H.) de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (M.D.P.H.).

#### Profil

---

- Enseignant ayant une expérience des élèves handicapés, titulaire si possible du C.A.P.A.-S.H. ou du C.A.P.S.A.I.S. option D ;
- Avoir une bonne connaissance des textes en vigueur et des différentes voies de formation et qualification professionnelle ;
- Être apte à lier projets individuels et objectifs d'insertion professionnelle ;
- Savoir communiquer, écouter et animer au sein d'une équipe pédagogique.

#### Missions et tâches

---

Pour assurer la scolarisation adaptée de ces élèves qui présentent des difficultés importantes sur le plan cognitif, la création de l'U.L.I.S. s'accompagne de l'affectation d'un enseignant du premier degré, titulaire du C.A.P.A.-S.H. option D. Celui-ci coordonne les activités au sein de l'U.L.I.S. et gère l'ensemble des actions d'inclusion prévues par les projets individuels des élèves.

L'enseignant coordonnateur est en relation avec l'enseignant référent chaque fois que le suivi de l'élève l'exige.

Sa mission est celle d'un enseignant capable de dispenser à ces élèves un enseignement très adapté à leurs possibilités. Il convient d'approfondir et de consolider les apprentissages scolaires mais aussi de développer les apprentissages culturels et sociaux.

L'enseignant spécialisé s'efforce de favoriser l'inclusion individuelle dans les classes du collège des élèves de l'U.L.I.S. lorsque ceux-ci peuvent en tirer bénéfice. Il facilite l'intervention des professeurs du collège auprès des élèves en leur fournissant toutes les informations utiles et les appuis pédagogiques nécessaires. Sa présence permet d'assurer une continuité auprès des élèves et de coordonner dans leurs emplois du temps les interventions des professeurs de collège et des personnels des services spécialisés.

Pour favoriser la préparation de l'insertion professionnelle des jeunes présentant des difficultés cognitives, il doit rechercher l'appui d'une ou plusieurs SEGPA. Les SEGPA apportent leur concours en fonction des besoins des élèves, dans le cadre d'une démarche contractualisée. De même, il peut s'avérer utile d'établir, dans un cadre conventionnel, des relations avec un institut médico-éducatif doté d'une section d'initiation et de première formation professionnelle, afin d'élargir les solutions proposées dans ce domaine aux élèves de l'U.L.I.S. Dans cette perspective, les élèves de l'U.L.I.S. peuvent également effectuer des stages d'observation en entreprise.

Dans la plupart des cas, il s'agit de bien préparer ces jeunes à accéder, après leur passage en collège, à des dispositifs de formation professionnelle adaptés aux compétences qu'ils ont pu acquérir et permettant le maintien et la consolidation de leur autonomie personnelle et sociale. Des partenariats doivent être établis afin d'assurer la sortie de l'U.L.I.S., des solutions diversifiées de formation professionnelle.